

## **COMITE de VILLAGE de CASSY**

### **COMPTE-RENDU de la réunion n° 7 du mercredi 14 décembre 2016 – salle du lavoir**

Présents Mmes Saugnac, Cohadon-Brieff et Mrs Gonnord, Lechalupé

Absents excusés : Mr Léger – Mme Darenne au titre de la municipalité

#### **Préambule :**

Compte tenu des différents reports du dossier du P.L.U., nous ne nous sommes pas réunis comme nous l'aurions souhaité dans l'attente de précisions sur ce dossier capital pour l'avenir de la commune.

#### **1 – Nos attentes**

Nous constatons une difficulté récurrente pour obtenir des retours sur les questions que nous soulevons, cette inertie nuisant à l'efficacité de notre mission.

Pourrions-nous mettre en place une méthodologie pragmatique afin de savoir qui traite les questions, comment, et surtout qui doit et comment nous en rendre compte ?

#### **2 – Travaux place de la gare/terrain des boulistes**

Une refonte importante de la place a été entreprise, sans concertation préalable avec les riverains. Nous en avons été avertis les travaux étaient déjà commencés.

Des nuisances sonores, problèmes de parking, incivilités etc.... perturbent régulièrement cet espace public.

Afin d'y remédier ou tout au moins d'en limiter les effets, une réunion en Mairie en présence également du Président de l'association des boulistes a permis de clarifier certains points.

#### **Actions :**

- Renforcer le règlement intérieur de l'association en insistant sur un code de bonne conduite et du bon usage de l'espace,
- matérialisation des espaces de parking,
- haies végétales et délimitation des zones herbeuses interdisant le stationnement,
- panneaux rappelant la tranquillité des lieux,
- cet espace étant utilisé également en dehors des heures de jeux et de nombreuses incivilités constatées, il est rappelé que la Police Municipale peut intervenir sous réserve que le service soit alerté.

A terme, le boulodrome pourrait migrer vers l'espace loisirs de Mouchon mais cela ne réglerait qu'en partie l'utilisation inappropriée de la place.

#### **3 – Questionnement de riverains route du Pont de Titoune (entre l'avenue de Bordeaux et l'avenue du stade)**

Les faits : Ces riverains, représentant une trentaine de maisons de part et d'autre de la route, se plaignent de l'intensité de la circulation, du bruit que cela génère, des excès de vitesse etc... et de l'insécurité pour les enfants qui se rendent à pied jusqu'à l'arrêt du bus scolaire.

Il est exact, plus particulièrement à certaines heures que cette route est à grand passage mais au même titre que l'avenue de Bordeaux, la route du Pont des Chèvres, la route du Lénan, la route vers Blagon, etc....et ce depuis fort longtemps.

.../...

L'environnement de l'arrêt du bus scolaire doté d'un abribus est protégé : dos d'ânes, plots en bois empêchant le stationnement sur le trottoir, trottoir large, des ralentisseurs aux normes autorisées ce qui est loin d'être le cas sur les autres arrêts (particulièrement angle Les Fougères/Av de Bordeaux) sans abribus, trottoirs étroits où nous n'avons toujours pas obtenu satisfaction.

Nous avons examiné une par une les solutions suggérées par ce collectif et malgré toute notre bonne volonté, nous n'avons pas trouvé de solution qui satisfasse tous les habitants de la commune :

- utilisation en déviation de l'impasse de Mouchon impossible car c'est une **impasse** très étroite, bordée d'une cinquantaine de propriétés privées qui débouche sur un terrain privé,
- mise à sens unique de la route en provenance d'Andernos ou vice-versa : cela obligerait un nombre important de concitoyens à effectuer un détour de plusieurs kilomètres via l'avenue du stade (penser aux habitants de la Ferme de Taussat et de l'impasse de Mouchon) ce qui de plus ne serait pas très écologique. De même pour les camions du SIBA !
- protéger l'accès aux trottoirs mais quid des riverains qui y stationnent régulièrement ?

Dans le futur, dans le cadre de la construction de la caserne des pompiers Andernos/Lanton, il est prévu de refaire la route 209. Cela permettrait peut-être un passage nouveau pour les Andernosiens vers la 4 voies.

#### **4 – Travaux de voirie**

Le programme 2016 arrivant à terme, nous avons demandé à insérer dans le programme 2017 un certain nombre de rues, certaines constituant des axes de passage, sans retour à ce jour.

Nous sommes pleinement conscients pour une commune aussi étendue de la charge et du coût mais ne serait-il pas possible de planifier les priorités de concert avec les Comités de Village ?

Nous constatons également que de multiples marquages aux sols s'effacent rapidement : passages piétons, zébrages etc...(qualité de la peinture ?)

Il est également décevant de constater que des revêtements refaits il y a 6 mois sont déjà complètement dégradés : exemple allée Montesquieu. Quel contrôle qualité ?

Quant aux excès de vitesse récurrents, les passages surélevés n'étant pas toujours satisfaisants, ne peut-on pas utiliser également des bandes rugueuses ? ( ex rd point du chalet sur la 4 voies)

#### **5 –point sur l'avancement du projet de la Maison des Associations.**

Dossier suivi par Mme Sagnac qui y participe au titre de la généalogie.

Ce dossier est traité en concertation avec les associations concernées lesquelles ont pu faire connaître leurs besoins et attentes.

#### **6 – Commission paritaire des marchés – réunion du 12 décembre**

Peu de commerçants présents.

Calendrier 2017 : modification des périodes Hiver/été

Maintien du marché de Taussat pour l'été 2017

6 marchés nocturnes les jeudis soirs (2 en juillet et 4 en août)

Mise à jour de l'arrêté municipal.

En 2018, dans le cadre du projet de transfert des tennis et de l'ancien stade sur la plaine de loisirs de Mouchon, il est prévu la construction d'une halle spécifique, en bordure de route (très bonne visibilité appréciée des commerçants) type de ce qui a été édifié à Biganos, halle qui pourra être utilisée en dehors des marchés.

#### **7 – P.L.U.**

Après la présentation publique du 23 novembre, le dossier suit son cours. Le règlement, zonages, emplacements réservés, plan de servitudes publiques sont en voie de finalisation, le but étant d'approuver le P.L.U. en juin 2017.

## 8 – Projet de Parc aquatique – parc à thème éco-responsable

Lors du dernier Conseil municipal du mardi 13 décembre, l'objet portait sur la promesse de vente d'une partie du terrain de Mouchon dédié à la future zone d'activités de loisirs. (12 ha 30)

Dès le 8 puis le 13, plusieurs articles dans différents journaux locaux, semble-t-il bien informés, détaillaient le projet, alors que la réunion publique de présentation au CAL était annulée au profit d'une présentation au Conseil avant la délibération.

Contrairement à la Résidence séniors haut de gamme du centre de Taussat (présentée lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre) travaillée de concert avec l'association de Taussat et son Comité de village, ce projet étudié depuis un an dans la plus grande confidentialité, n'a fait l'objet d'aucune concertation ce que nous regrettons.

Si l'aspect développement économique, les emplois, la reconnaissance de notre commune sont au cœur de nos préoccupations, nous ne pouvons qu'encourager l'utilisation de cet espace communal destiné auparavant à une zone d'activités artisanale.

Toutefois, l'ensemble du projet manque actuellement de précisions concrètes et soulève plusieurs questions relatives (sans être exhaustif) auxquelles il est impératif de répondre lors de la prochaine étape du permis d'aménager :

- étude de l'accessibilité et des flux de circulation (déjà chargée en été : 2000 personnes/jour en moyenne sur 4 mois mais quid des pics juillet/août ?),
- étude des nuisances sonores de jour mais également de la zone bar/animation jusqu'à 1 h du matin pendant 6 mois,
- sécurité qui en découle,
- une zone contigüe de 10 h réservée pour des activités en adéquation.... Quel impact quantitatif supplémentaire ?
- constat du peu d'emplois pérennes créés : une dizaine seulement mais 150 emplois saisonniers dont il va falloir concevoir des formules d'hébergement etc....

Le Comité de village de Cassy sera vigilant et se tient à la disposition de la Municipalité pour y travailler car l'intérêt de tous est que l'avenir de notre commune soit une réussite « en conciliant le respect de l'environnement, l'authenticité et l'identité de notre commune ».

XXXXXXXXXX